

RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1982 B 00025

Numéro SIREN : 323 449 884

Nom ou dénomination : AXEL

Ce dépôt a été enregistré le 06/07/2021 sous le numéro de dépôt 12087

S.A. AXEL
Société Anonyme au capital de 77.500 euros
Zone d'Activité de Courtaboeuf
14 avenue du Québec
91962 – LES ULIS CEDEX
RCS EVRY 323 449 884

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 21 AVRIL 2021

PROCES-VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
ET LE VINGT ET UN AVRIL,
A ONZE HEURES.

Les Actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire par moyens électroniques compte tenu de la crise sanitaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration ;
- Nomination de Mauricette COTTIN en qualité de nouvel administrateur ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La réunion est présidée par **Madame Mauricette COTTIN**.

Monsieur Franck JOLY est appelé comme Scrutateur de séance.

Le bureau ainsi constitué, désigne **Monsieur Rémy NONNENMACHER**, Secrétaire de séance.

Le commissaire aux comptes titulaire de la Société, est absent excusé.

Le Président constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer comme Assemblée générale.

Puis, le Président met à la disposition des Actionnaires :

- La feuille de présence à l'assemblée générale ordinaire ;
- Le rapport du conseil d'administration
- Les copies des lettres de convocations adressées aux actionnaires et aux commissaires aux comptes ; et
- Le texte des résolutions soumis à l'assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'administration indique aux actionnaires qu'ils sont invités à statuer sur l'ordre du jour ci-dessus, considérant le décès du Président Directeur Général, Monsieur Georges COTTIN.

L'Assemblée générale en prend acte.

Personne ne demandant plus la parole, cette lecture terminée, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1

  

PREMIERE RESOLUTION

(Nomination de Mauricette COTTIN en qualité de nouvel administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

décide de procéder à la nomination de

- Madame Mauricette COTTIN né le 12 décembre 1942 à Paris 75020, demeurant 24, rue de la Hacquinière – 91440 BURES-SUR-YVETTE

en qualité de nouvel administrateur pour une durée de **TROIS (3)** années soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2024 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

Voix pour : 2497

Voix contre : 0

Abstention : 0

SECONDE RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée dans les conditions suivantes :

Voix pour : 2497

Voix contre : 0

Abstention : 0

-oOo-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Le Président



Le Secrétaire



Le Scrutateur